



ASSOCIATION CRANS

## Annexe relative aux coûts liés à l'accès à Internet

### PRÉAMBULE

Le présent document a été ratifié par l'assemblée générale du Jeudi 9 Juillet 2015. Il n'est modifiable que par celle-ci selon les principes définis dans les statuts.

### TITRE I — ACCÈS AU RÉSEAU

#### **Article premier - Coûts liés à l'accès au réseau**

Toute personne adhérente peut, contre une contribution de 5€ par mois bénéficier d'un accès à Internet fourni par l'association sur les lieux d'activité de celle-ci.

#### **Article 2 - Plafonnement des coûts liés à l'accès au réseau**

Toute personne choisissant de payer en une seule fois une contribution pour 8 mois se voit offrir l'accès au réseau pour les 4 mois suivants.